

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526029	Date d'inspection Le 27 novembre 2023	
Nom de l'établissement Franco III		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	27 nov. 2023	27 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Il était observé aujourd'hui que les formulaires « registre de présence » du ministre sont utilisé, mais ne sont pas correctement remplis. Car il y avait 10 enfants présent dans la salle des Rayons mais seulement 9 enfants était inscrit. Et dans la salle des Étincelles, il y avait aussi 10 enfants présent, et seulement 9 enfants était inscrit. Les éducatrices ont mis les deux registres de présence à jour au moment de l'inspection de surveillance.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	30 nov. 2023	
Commentaires : La dernière pratique d'évacuation indiquée sur l'affiche d'information était pour septembre 2023. Un rappel que les pratiques d'évacuation doivent être effectués sur une base mensuelle. Dès que vous avez effectué votre pratique de feu (avant la fin de novembre 2023), svp laisser moi savoir en m'envoyant une photo par courriel pour des raisons de conformité.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : b) les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.	28(3)(b)	27 nov. 2023	27 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La porte et la grille à rentrer dans la classe des Rayons étaient fermé au même temps. On ne peut pas avoir les deux portes fermé dans les salles de classe car cela va à contre les directives d' incendie, les portes de sortie doivent être un processus d'une étape seulement			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	04 déc. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Le siège de toilette dans la salle des Étoiles filantes ne peut pas être correctement nettoyé et désinfecté en raison de la surface du siège étant rugueux et surutilisé. Lors de l'inspection de renouvellement du service de garde en septembre, il a été noté que le siège de toilette doit être remplacé si la salle est de nouveau occupée par des enfants.</p> <p>La salle des Étoiles filantes est maintenant utilisée et que, par conséquent, le siège de toilette doit être remplacé.</p>			

Commentaires généraux
<p>Lorsque je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui, certaines classes se préparaient à sortir pour jouer dehors, tandis que d'autres jouaient dans leurs salles de classe. Il a commencé à pleuvoir assez fortement, que les deux groupes qui étaient à l'extérieur n'ont pas fini par rester dehors trop longtemps.</p> <p>Observer la classe des Rayons assis ensemble en train de travailler sur leurs compétences de comptage avec leurs éducatrices. Les éducatrices ont rapidement remarqué quand elles perdaient l'intérêt des enfants et ont changé à une activité avec le chant et le mouvement.</p> <p>Dans la classe des Explorateurs, une fois qu'ils sont entrés et ont enlevé leurs habits de neige, ils ont fait du yoga, et ont ensuite été observés en train de colorier et de faire des puzzles avec leurs éducateurs.</p> <p>Les Aventuriers et Étincelles ont été observés en train de jouer librement autour de leurs salles de classe avec divers matériels de jeu au moment de la visite.</p> <p>Les éducateurs/éducatrices de toutes les salles ont été observés en train d'être attentifs et d'interagir avec les enfants au moment de l'inspection.</p> <p>Il est recommandé de revoir la routine du lavage des mains et de l'heure du dîner dans la salle des Aventuriers, car elle a été observée comme étant assez chaotique et les enfants qui se sont fait laver les mains en premiers ont été obligés de s'asseoir et a dû attendre beaucoup du temps à table, avec leur nourriture devant eux, mais ne pouvait pas le manger. Il fallait attendre jusqu'à ce que tout le monde fût assis à la table. Si vous souhaitez attendre pour servir les enfants tout à la fois, il est recommandé d'avoir de petites activités (livres, coloriage, puzzle) mises en place aux tables pour les enfants à faire pendant qu'ils attendent que les autres se préparent.</p> <p>Un rappel que les registres des présences sont remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part, sont exacts et font état de tous les enfants présents, quel que soit le moment dans une salle de classe.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Le 28 novembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Eve Gendron

Le 28 novembre 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date